

# Antonio Hodggers roule pour les coopératives

TdG 2016-11-22

---

## Le conseiller d'Etat prend une série de mesures pour promouvoir ce type d'habitat. Et lui octroie de nombreux terrains

Les coopératives d'habitation ont la cote. Le conseiller d'Etat Antonio Hodggers veut favoriser leur développement. Il a annoncé hier une série de mesures pour faciliter la construction de ce type de logement. Il vient notamment de leur attribuer près de 100 000 m<sup>2</sup> de terrains, de quoi réaliser un millier d'appartements.

«Les coopératives présentent plusieurs avantages, énumère le magistrat écologiste. Comme elles n'ont pas de but lucratif, elles

fournissent des logements au meilleur prix et les loyers restent stables; elles favorisent aussi un urbanisme participatif. Elles sont un habitat intermédiaire entre la location et la propriété privée, et, de ce fait, tout à fait appropriées à la classe moyenne.»

Aujourd'hui, avec 5000 logements, les coopératives ne représentent que 4% du parc. Zurich atteint 15% et Bâle 9%. Genève ne s'est fixé aucun objectif, si ce n'est de faire mieux. Les listes d'attente sont longues, certaines coopératives enregistrent jusqu'à 600 ménages inscrits.

Les coopératives se sont déjà vu attribuer un gros lot de plusieurs terrains offrant un potentiel de 1000 logements. Ces parcelles

sont dispersées sur plusieurs sites. Le Canton va en outre utiliser 15 millions de francs pour l'acquisition de terrains supplémentaires. Cette somme provient des mesures d'accompagnement liées à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Un poste de «Madame/Monsieur coopérative» sera aussi créé à la Fondation pour le logement bon marché (FPLC), le bras armé de l'Etat chargé de la redistribution des terrains. Il aura pour mission de faciliter les démarches des nouvelles coopératives et fournir certaines prestations financières.

L'Etat veut aussi impliquer les coopérateurs dès le début de l'élaboration des futurs quartiers dans le but d'améliorer la qualité. Deux

projets pilotes seront menés. Enfin, l'Etat a pris des mesures pour cautionner les coopératives non subventionnées à hauteur de 90%, ce qui leur permet de limiter les fonds propres à 10%.

Reste une question: avec des loyers bas et une forte implication des habitants, les coopératives ne favorisent-elles pas à terme la sous-occupation des appartements, une fois les enfants partis? «Certaines d'entre elles adoptent des règlements pour l'éviter car elles ont intérêt à un tournus», répond Mauro Riva, président du Groupement des coopératives. L'Etat, lui, contrôle aussi certaines coopératives selon leur statut, mais pas toutes. La question reste donc posée. **Christian Bernet**